

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 23 mai 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 2, 3 et 4 mai 2018**

**2018 V.217 Vœu relatif à des réunions d'informations sur le compteur Linky.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant que le déploiement du compteur Linky fait l'objet d'un déficit de communication, comme l'a souligné le rapport de la Cour des Comptes ;

Considérant qu'en l'absence d'une information claire et exhaustive, les usagers expriment légitimement des craintes sur l'impact sanitaire des compteurs ;

Considérant que l'ANSES a publié un avis sur l'impact des ondes électromagnétiques générées par le compteur Linky et l'utilisation du courant porteur en ligne concluant à une très faible probabilité d'impact sanitaire à court ou long terme ;

Considérant que la CNIL a dans sa décision sur l'encadrement de l'utilisation des données du compteur intelligent précisé la nature des données et les conditions de transmission des données ;

Considérant que la CNIL a rappelé à l'un des fournisseurs d'énergie à l'ordre après la transmission de données détaillées sans l'aval des consommateurs, ce qui illustre la nécessité de mieux faire connaître les droits de ces derniers en matière de protection des données ;

Considérant que certains arrondissements ont déjà réalisé des réunions d'information particulièrement suivies ;

Considérant que la Ville de Paris, autorité concédante, doit tout mettre en œuvre pour assurer la complète information des usagers ;

**Sur proposition de Florence BERTHOUT et des élus du groupe les Républicains et indépendants,**

**Émet le vœu :**

- **Que la Mairie de Paris fournisse aux mairies d'arrondissement qui le souhaitent les informations et éléments nécessaires à l'organisation de réunions publiques et de débats sur l'installation des compteurs Linky en associant Enedis, ses prestataires, la CNIL et l'ANSES afin de répondre aux interrogations légitimes des Parisiens et rappeler leurs droits, notamment en matière de protection des données.**